

N° 5840³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant

- a) création de l'Administration des Enquêtes Techniques
- b) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat et
- c) abrogation de la loi du 8 mars 2002 sur les entités d'enquêtes techniques relatives aux accidents et incidents graves survenus dans les domaines de l'aviation civile, des transports maritimes et des chemins de fer

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(10.3.2008)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre courrier du 5 mars 2008, par lequel vous nous communiquez la nouvelle version de l'article 11 du projet de loi sous rubrique, telle que proposée par la Commission des Transports. Comme la modification y apportée fait suite à la proposition du Conseil d'Etat émise dans son avis du 29 janvier 2008, elle n'appelle pas d'avis complémentaire de la part de ce dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Alain MEYER

